

L'an Deux Mil Dix Huit, le dix-neuf juin, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire de juin qui aura lieu le vingt-cinq juin Deux Mil Dix Huit.

Le Maire,

SÉANCE DU 25 JUIN 2018

L'an Deux Mil Dix Huit, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le dix-neuf juin Deux Mil Dix Huit par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS:

M. TESTUT. M. BOURGOIN. M. CASOURANCQ. M. GADY. Mme BLE BRACHET. M. PUGNET. M. BERIT-DEBAT. M. GROUSSIN. Mme CASADO-BARBA. M. ORTAVENT. M. DUPEYRAT. M. AUMASSON. Mme DUBY

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme DE PISCHOF → pouvoir à M. GADY
M. TOUCHARD → pouvoir à M. BOURGOIN
Mme DELTEIL → pouvoir à M. TESTUT
Mme SALINIER
Mme CALEIX → pouvoir à M. ORTAVENT
M. BERSARS
M. FLAMIN → pouvoir à M. PUGNET
Mme MAZIERES → pouvoir à M. CASOURANCQ
Mme MEAUD → pouvoir à M. AUMASSON
Mme CATHOT → pouvoir à Mme DUBY
Mme WANY → pouvoir à Mme BLE BRACHET
Mme VIGNES-CHAVIER → pouvoir à M. DUPEYRAT

Monsieur Dominique BOURGOIN est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 28 MAI 2018
2. PROJET FUSION : POSITIONNEMENT DÉFINITIF DE LA COMMUNE
3. QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES
 - RÉHABILITATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL / ATTRIBUTION MISSION AMO
 - TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE / ACCORD-CADRE A MARCHES SUBSÉQUENTS ANNÉES 2018 A 2021 / ATTRIBUTION DU MARCHE
 - INTEMPÉRIES DES 10 ET 11 JUIN 2018

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 28 MAI 2018

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 28 mai 2018.

Celui-ci n'ayant donné lieu à aucune observation de l'Assemblée, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

ADOPTE le compte-rendu de la séance du 28 mai 2018.

PROJET FUSION : POSITIONNEMENT DÉFINITIF DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Par décision du 24 avril 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents a approuvé la nécessité d'étudier une possible fusion entre les communes de CHANCELADE, ANNESSE-ET-BEAULIEU, RAZAC-SUR-L'ISLE, LA CHAPELLE GONAGUET et CHÂTEAU-L'EVÊQUE.

Les services de la DGFIP, sur la base de cette délibération, ont réalisé une simulation fiscale.

En parallèle, les communes par groupement de commande ont chargé le cabinet CALIA CONSEIL de réaliser une étude prospective des conditions fiscales et financières de création d'une commune nouvelle constituée de ces communes.

Le rendu intermédiaire est présenté en séance. Il prend en compte une présentation pour une éventuelle fusion à trois communes compte-tenu de la défection de la commune d'Annesse et Beaulieu entraînant de fait celle de Razac (plus d'unité de territoriale).

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation et décide d'un positionnement définitif à l'automne 2018.

Mme Blé BRACHET souhaite qu'un document pédagogique sur ces éléments fiscaux de l'étude soit diffusé à la population assorti d'une présentation sur les conséquences financières pour chaque commune en cas de non fusion.

MM. BERIT DEBAT et ORTAVENT demandent que la communication vers la population ne se limite pas à l'aspect fiscal mais intègre en priorité le projet de territoire.

M. PUGNET rappelle que le projet de territoire est en cours de construction et que la charte adoptée par délibérations concordantes des communes souhaitant fusionner constitue l'engagement de la commune nouvelle à mettre en exécution ce projet ; l'aspect fiscal et financier ne peut donc être mis à part.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

RÉHABILITATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL / ATTRIBUTION MISSION AMO

Rapporteur : Monsieur Dominique BOURGOIN

Par décision du 28 mai dernier le Conseil Municipal à la majorité des présents a approuvé le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée au programme dudit projet pour un montant total de 600 000 € HT.

La consultation pour l'AMO réhabilitation du Centre socio culturel a été lancée le 17 mai 2018.

Trois bureaux d'études ont été consultés : CREHAM sis 33 000 BORDEAUX, DORDOGNE HABITAT sis à Périgueux et SEMIPER sise à Coulounieix Chamiers.

La date limite de remise des offres a été fixée au 08 juin 2018 à 12h.

Le CREHAM a indiqué par courrier en date du 4 juin 2018 qu'il n'est pas en mesure de répondre.

La Commission des marchés publics réunie le 22 juin, au vu des critères (coût des prestations 80 %, et capacité à réaliser le contenu de la mission 20 %), a étudié les offres suivantes :

- SEMIPER : 15 000,00€ HT
- DORDOGNE HABITAT : 20 218,00 € HT

Monsieur TESTUT, Maire, étant Président de Dordogne Habitat, indique qu'il ne participera pas au vote.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide, à la majorité des présents :

1. **DE CONFIER** la mission AMO à la SEMIPER pour un montant forfaitaire de 15 000,00€ HT soit 18 000 € TTC,
2. **D'AUTORISER** M. le Maire, ou en cas d'empêchement, un Adjoint délégué, à signer la convention d'honoraires correspondante,
3. **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au budget communal opération «restructuration du centre socio culturel » section d'investissement.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE / ACCORD-CADRE A MARCHES SUBSÉQUENTS ANNÉES 2018 A 2021 / ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Rapporteur : Monsieur Jean Luc GADY

Une procédure adaptée a été lancée en vue d'établir conformément à l'article 76 du code des marchés publics un accord cadre multi attributaire entre la commune de CHANCELADE et au maximum 3 opérateurs économiques pour les travaux d'entretien et de réparations de la voirie communale.

L'accord cadre porte description et conditions générales d'exécution des travaux qui seront réalisés dans le cadre des marchés d'exécution appelés marchés subséquents.

Il définit les règles régissant les marchés subséquents qui seront passés ultérieurement sur son fondement après mise en concurrence des titulaires dudit accord cadre.

Cet accord cadre, sans minimum ni maximum est conclu à compter de sa notification pour une durée de 1 an et reconduit tacitement par périodes annuelles pour les trois années suivantes. , les prestations de l'accord cadre font l'objet d'un lot unique.

Les montants estimatifs annuels sont évalués à 140 000 € HT.

La consultation a été lancée le 24 mai 2018 avec remise des offres le 15 juin 12 heures.

La Commission des marchés publics réunie le 15 et le 22 juin 2018 au vu :

- des critères : coût des prestations 40 %, moyens références et compétences 25%, délais 25%, développement durable 10%
 - et de l'analyse technique et financière
- a émis un avis sur le classement des offres.

Ont été retenues comme titulaires de cet accord cadre les 3 entreprises suivantes :

- EUROVIA sise 24660 COULOUNIEIX CHAMBIERS
- COLAS SUD OUEST sise 24110 SAINT ASTIER
- ETP BONNEFOND sise 24530 VILLARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

1. **D'APPROUVER** la conclusion avec les entreprises précitées des marchés relatifs aux travaux d'entretien et de réparations de la voirie communale
2. **D'AUTORISER** M. le Maire, ou en cas d'empêchement, un Adjoint délégué, à signer les marchés correspondants
3. **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au budget communal opération « voirie et réseau » section d'investissement

INTEMPÉRIES DES 10 ET 11 JUIN 2018

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

M. le Maire fait le point sur les intempéries des 10 et 11 juin dernier ; il adresse ses remerciements à tous ceux qui se sont manifestés pour apporter leur soutien :

M. le président du Département Germinal PEIRO

Mme la Préfète Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

M. Laurent SIMPLICIEN, Sous-Préfet de la Dordogne

Le Colonel POMMIER

M. le Sénateur Claude BERIT-DEBAT

Mme la Conseillère départementale Mireille BORDES

Les Maires du secteur : un remerciement particulier est adressé à M. Antoine AUDI qui a mis à disposition de Chancelade une balayeuse pendant plusieurs jours.

Les conseils de quartier

Les Élus

Les bénévoles

Et bien sûr, le personnel.

M. le Maire salue l'implication de tous et souligne que c'est grâce à ces soutiens que la crise a pu être maîtrisée.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30

